

POLITIQUE

La gestion de fortune reste chère en Suisse

Les disparités s'avèrent très importantes suivant les établissements et les types de prestations.

Les frais et commissions liées à la gestion de fortune demeurent en moyenne élevés en Suisse malgré la concurrence des solutions de conseil numérisées. Les banques privées helvétiques ont de la chance, car leurs clients ne comparent pas les produits, a affirmé hier moneyland.ch.

Le taux de changement faible témoigne d'une fidélité assez prononcée des clients en Suisse. Ces derniers privilégient la relation avec leur conseiller au détriment des conditions et des prestations, selon l'étude.

Pour arriver à cette conclusion, le comparateur en ligne a passé en revue l'offre de mandats discrétionnaires et de conseil des principales banques universelles et cantonales. La concurrence des solutions de conseils numérisées et automatiques (robo-advisors) n'ont entraîné aucune pression sur les prix.

En moyenne, un mandat de conseil avec une masse de 500.000 francs est facturé 7094 francs au client par année, soit plus de 1,4% par année. UBS figure parmi les établissements les plus onéreux, avec 9750 francs par année. Cela représente des frais de 2% annuellement. Les disparités s'avèrent très importantes suivant les établissements et les types de prestations.

La gestion passive, notamment les stratégies basées sur les fonds indiciels cotés (ETF), confirme sa réputation d'offre bon marché. La proportion d'actions détenues dans le portefeuille d'investissements constitue un facteur de coûts, cette classe d'actifs faisant visiblement grimper les frais. Moneyland déplore par ailleurs que les coûts forfaitaires appliqués par les banques ne couvrent parfois pas tous les coûts. Le manque de transparence des banques privées figure parmi les critiques formulées par le comparateur. Ce dernier affirme que la douloureuse est encore plus élevée dans ces établissements, qui refusent de publier les montants ponctionnés aux clients. — (awp)

COMMERCE: le secteur du détail a stagné en 2017

A la traîne du reste de l'économie, le secteur a vu son chiffre d'affaires stagner en 2017, a constaté l'institut GfK. Bonne nouvelle en revanche, la tendance à la baisse des années précédentes a été endiguée. Les ventes se sont légèrement contractées dans l'alimentation (-0,1% par rapport à 2016), alors qu'elles sont restées stables dans le non alimentaire. Au contraire du commerce stationnaire, les ventes en ligne ont continué de s'étoffer, a précisé GfK, qui publiera mi-février les résultats détaillés du secteur. — (awp)

CarPostal remboursera les 78 millions de francs indûment perçus

TRANSPORT. L'entreprise a effectué des transferts illégaux. Elle devra restituer à la Confédération et aux cantons l'intégralité du montant.

CarPostal Suisse SA a réalisé durant plusieurs années des bénéfices dans un domaine subventionné. L'entreprise de transports remboursera à la Confédération et aux cantons l'intégralité du montant des indemnités indûment perçues, soit 78,3 millions de francs.

L'Office fédéral des transports (OFT) a découvert des transferts illégaux entre 2007 et 2015. CarPostal a transféré vers d'autres secteurs des coûts et des produits du transport régional subventionné, a expliqué hier le directeur de l'OFT Peter Füglistaler devant la presse à Berne. L'entreprise s'est en conséquence vu allouer des indemnités trop élevées.

Enquête indépendante

Si les montants à rembourser concernent la période de 2007 à 2015, l'office suppose que cela a également été le cas entre 2016 et 2018. L'introduction du nouveau modèle comptable de CarPostal en 2016 ne semble pas avoir corrigé la situation, a estimé M. Füglistaler. Des éclaircissements sont encore nécessaires pour cette période.

La Poste confirme l'affaire mise



DANIEL LANDOLF. Le départ du patron de CarPostal a été avancé au 5 février alors qu'il était prévu pour fin avril.

en lumière par l'OFT. Elle a mené une enquête indépendante sur la présentation des comptes de sa filiale CarPostal en lien avec la législation sur les subventions. Les pratiques illégales se seraient produites entre 2007 et 2015, mais pas au-delà de cette période.

Les indemnités indûment perçues ont été utilisées au sein de l'organisation pour l'exploitation

courante ainsi que pour réaliser des investissements, a précisé l'entreprise de transports. Celle-ci a assuré qu'elle allait rembourser les montants demandés par la Confédération ainsi que par les cantons.

La directrice générale de La Poste Susanne Ruoff déplore que de telles pratiques aient pu avoir lieu pendant des années, a-t-elle déclaré devant la presse. Il est essen-

tiel que la Confédération et les cantons continuent de voir en CarPostal un partenaire commercial loyal et digne de confiance, a-t-elle souligné.

Le départ du responsable de CarPostal Daniel Landolf, prévu pour fin avril, a été avancé au 5 février. À la même date, le responsable Finances de CarPostal a été démis de ses responsabilités opérationnelles. La direction par intérim de CarPostal est assurée par Thomas Baur, responsable de l'unité d'affaires RéseauPostal. Toutes les régions desservies par les cars postaux sont concernées, mais dans un ordre de grandeur différent. Les cantons lésés semblent être principalement ceux des régions de campagne, suppose l'OFT.

L'enquête n'a pas encore permis de découvrir une logique dans ces manoeuvres, mais elle montre qu'elles ne sont pas le fait d'une seule personne. Ces prises de bénéfices n'ont pas pu être détectées plus tôt car il s'agit de petits montants répartis sur une dizaine de milliers de factures, a relevé Pierre-André Meyrat, vice-directeur de l'OFT.

L'OFT veut encore éclaircir plu-

sieurs points avant de prendre des mesures. Il doit déterminer les modalités de remboursement des subventions versées en trop, les effets du nouveau modèle comptable et la possibilité de prendre des mesures pénales. La Confédération et les cantons versent chaque année 340 millions de francs à CarPostal Suisse.

Un programme de compliance

Les faits ont été décelés en fin d'année dernière. L'enquête indépendante menée au sein de La Poste n'est pas encore terminée. Elle devrait se clôturer dans le courant de l'été.

Le résultat de celle-ci décidera de la suite de la procédure. Pour l'instant, La Poste et CarPostal ont décidé de remanier le concept de facturation actuel, introduit en 2016. Ce dernier va être soumis au contrôle de l'OFT.

Un programme de compliance va par ailleurs être mis en place pour garantir le respect des dispositions légales relatives aux subventions. La possibilité de créer un conseil d'administration autonome va être également examinée. — (ats)

Centre de la mémoire inauguré aux HUG

SANTÉ. L'objectif a consisté à mettre sur un seul site l'expérience des cliniciens et des chercheurs.

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont inauguré mardi leur nouveau Centre de la mémoire. Cette structure rassemble soignants et chercheurs autour des patients et de leur entourage.

«Les pathologies neurodégénératives représentent un défi majeur pour notre société», a relevé Mauro Poggia, chef du département de la santé (DEAS). «Le diagnostic est souvent plus mal accueilli que celui d'un cancer», a ajouté le professeur Giovanni Frisoni, le directeur du nouveau Centre.

L'objectif est de mettre sur un seul site l'expérience des cliniciens et des chercheurs, a-t-il précisé. Neurologues, neuroradiologues, gériatres, neuropsychologues, psychologues et psychiatres accompagnent le patient. La structure s'adresse aux adultes - âgés ou non - qui sont confrontés à des problèmes de mémoire, de concentration ou d'attention.

La détection précoce et la recherche du diagnostic passent par des tests neuropsychologiques, des examens d'imagerie moléculaire, des analyses génétiques et des ponctions lombaires. Des traitements individualisés sont mis

en place rapidement pour freiner la progression de la maladie. Ce Centre, qui est le cinquième pôle de ce type en Suisse, a vu le jour grâce à l'Association Suisse pour la recherche sur l'Alzheimer qui a fait un don de 3 millions de francs. Pour son président, Tim Brockmann, ce nouveau Centre doit fédérer les spécialités pour que «cette maladie ne soit plus qu'un lointain souvenir».

Recherche fondamentale

Le Centre met l'accent sur la recherche avec des protocoles novateurs. Ces programmes de recherche concernent notamment les causes du développement de la neurodégénérescence, comme le microbiote intestinal. Les spécialistes pourront collecter une importante masse de données et les partager avec les autres pôles suisses et internationaux.

A Genève, 6500 personnes sont atteintes de démences et ce chiffre devrait doubler d'ici à 2035, selon les HUG. Il faut également ajouter environ 13.000 personnes atteintes de troubles de la mémoire plus légers, soit sans perte d'autonomie. Pour la moitié d'entre elles, une maladie neurodégénérative progressive se confirmera. — (ats)

La barre des 6 millions de véhicules franchise

TRANSPORT. Le chiffre d'affaires total de la branche a progressé de 2,38 milliards de francs l'année dernière.

Pour la première fois en Suisse, le nombre de véhicules à moteur a dépassé l'année dernière la barre de 6 millions d'unités, pour s'élever à 6,053 millions. Le nombre de voitures et de véhicules utilitaires a augmenté de 64.000 et atteint désormais 5,32 millions d'unités.

LES IMPORTATEURS ONT ENREGISTRÉ L'ANNÉE PASSÉE UN LÉGER RECUL DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES VENTES DE VÉHICULES NEUFS: -290 MILLIONS DE FRANCS.

Le nombre de voitures de tourisme s'élève à 4,57 millions, et celui des motos à 729.199, a indiqué hier la Fédération routière suisse (routesuisse). Ces chiffres reflètent l'état à la fin du mois de septembre 2017. Ils révèlent des taux respectifs de 540 voitures de tourisme et de 89 véhicules utilitaires pour 1000 habitants.

Dans son communiqué, routesuisse indique aussi que le chiffre d'affaires total de la branche a progressé à 93 milliards de francs, soit 2,38 milliards de plus qu'un an auparavant. Cette hausse s'ex-

plique principalement par le marché du leasing, des assurances automobiles ainsi que de l'essence, qui comprend les raffineries et les stations-services, précise l'organisation faitière.

Les importateurs, réunis dans l'organisation auto-suisse, ont en revanche enregistré l'année passée un léger recul du chiffre d'affaires des ventes de véhicules neufs (-290 millions de francs).

Bilan de la pollution

S'agissant de la pollution engendrée par le trafic motorisé, les émissions de dioxyde d'azote (NO₂) continuent, dans une large mesure, de se situer dans les limites admises ou en dessous, relève routesuisse. Dans les endroits les plus exposés, soit sur les tronçons encaissés et à proximité immédiate des autoroutes, les valeurs peuvent toutefois dépasser les limites admises.

Pour les particules fines (PM-10), en revanche, la situation est plus satisfaisante. Les sévères valeurs-limites en vigueur depuis 1997 sont respectées depuis longtemps, explique l'organisation faitière, qui précise encore que le réseau routier suisse compte 71.540 kilomètres — (ats)

Le bernois Bucher sanctionné par la Comco

CONCURRENCE. La société s'est vue infligée une amende de 610.000 francs.

La Commission de la concurrence (COMCO) a terminé son enquête contre la filiale suisse du fabricant suédois de tronçonneuses et d'outils pour le jardin Husqvarna et le bernois Bucher Langenthal. Ce dernier s'est vu infliger une amende de 610.000 francs.

Ouverte le 31 mai 2016, l'enquête a démontré que les deux sociétés ont conclu un accord horizontal illicite sur les prix et la répartition des clients lors de la commercialisation d'essence pour appareils de la marque Aspen, a souligné hier le gendarme de la concurrence. Les faits incriminés se sont étalés de 1998 à début 2016.

Dans le cadre d'accords avec la COMCO, Husqvarna a bénéficié d'une renonciation à toute sanction pour avoir permis l'ouverture de l'enquête en révélant l'existence de l'accord aux autorités. Le comportement coopératif de Bucher, entreprise familiale de Langenthal spécialisée dans les produits lubrifiants, a en outre entraîné «une réduction considérable de la sanction». — (ats)